



Cormontreuil

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-Verbal de la séance du 2 juillet 2024

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 29

Le Conseil Municipal de la Commune de CORMONTREUIL,
légalement convoqué le 25 juin 2024 par Monsieur Jean MARX, Maire,
s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal en Mairie.

Etaient Présents :

Jean MARX, Maire

Valérie SACRÉ, Philippe CHÊNE, Michel NOËL, Audrey GARDEBLED, Michel DUMONT, Lionel CORDIER, adjoints au Maire,

Guy BIGIN, Dominique BERGER, Edith LAPIE, Christophe PRUDHOMME, Véronique BALTAZART, Sylvie RICHY, Aurélie ALVES ARAUJO, Clotilde MORVAN, Aurélie AUBRY, Evelyne GEORGE, Jean-Louis RUMÉRIO, Sébastien DELVAL, Barbara ROMANIUK, conseillers municipaux,

Pouvoirs :

Marion DEMAY à Audrey GARDEBLED

Dominique MARCOUX à Philippe CHENE

Dominique GODART à Michel DUMONT

Valérie DUMOULIN à Christophe PRUDHOMME

Cédric THIRY à Jean MARX

Sophie CHAMPY à Edith LAPIE

Valérie LOPPIN à Jean-Louis RUMERIO

Absents :

Patrick MÉCHERI

Benjamin CHAUVEAUX

Secrétaire de séance :

Clotilde MORVAN

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h30

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 21 mai 2024,
 2. Convention d'objectifs 2024-2025 avec l'Association Cormontreuil Champagne Basket (ACCB),
 3. Convention d'objectifs 2024-2025 avec l'association Cormontreuil Football Club (CFC),
 4. Convention d'objectifs 2024-2025 avec la Maison des Jeunes et d'Education Populaire (MJEP),
 5. Convention d'objectifs 2024-2025 avec le Cormontreuil Tennis Club (CTC),
 6. Cession de la parcelle AT 131 – zone des Blancs Monts 2,
 7. Déclassement et désaffectation de l'usage public d'une parcelle – résidence Terra Flora,
 8. Acquisition et cession de parcelles – résidence Terra Flora,
 9. Autorisation de recourir au contrat d'apprentissage,
 10. Modification du tableau des effectifs.
-

2024-6-1- Approbation du procès-verbal de la séance du 21 mai 2024

Conseillers présents	Nbre votants avec pouvoirs	Pour	Contre	Abstention / Non participant
20	27	27		

Rapporteur : Jean MARX

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le procès-verbal de la séance du 21 mai 2024.

2024-6-2 – Convention d’objectifs 2024/2025 avec l’association Cormontreuil Champagne Basket (ACCB)

Conseillers présents	Nbre votants avec pouvoirs	Pour	Contre	Abstention / Non participant
20	27	27		

Rapporteur : Aurélie ALVES ARAUJO

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve et autorise le Maire à signer la convention d’objectifs 2024-2025 avec l’Association Cormontreuil Champagne Basket (ACCB)

2024-6-3 – Convention d’objectifs 2024/2025 avec l’association Cormontreuil Football Club (CFC)

Conseillers présents	Nbre votants avec pouvoirs	Pour	Contre	Abstention / Non participant
20	27	26		1

Rapporteur : Aurélie ALVES ARAUJO

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve et autorise le maire à signer la convention d’objectifs 2024-2025 avec l’Association Cormontreuil Football Club (CFC).

2024-6-4 – Convention d’objectifs 2024/2025 avec la Maison des Jeunes et d’Éducation Populaire (MJEP)

Conseillers présents	Nbre votants avec pouvoirs	Pour	Contre	Abstention / Non participant
20	27	23		4

Rapporteur : Aurélie ALVES ARAUJO

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve et autorise le maire à signer la convention d’objectifs 2024-2025 avec l’Association Maison des Jeunes et d’Education Populaire (MJEP).

2024-6-5 – Convention d'objectifs 2024/2025 avec le Cormontreuil Tennis Club (CTC)

Conseillers présents	Nbre votants avec pouvoirs	Pour	Contre	Abstention / Non participant
20	27	27		

Rapporteur : Aurélie ALVES ARAUJO

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve et autorise le Maire à signer la convention d'objectifs 2024-2025 avec l'Association Cormontreuil Tennis Club (CTC).

2024-6-6 – Cession de la parcelle AT 131 – zone des Blancs monts 2

Conseillers présents	Nbre votants avec pouvoirs	Pour	Contre	Abstention / Non participant
20	27	22	5	

Rapporteur : Jean MARX

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise M. le Maire à signer l'acte de cession à intervenir auprès de l'aménageur ainsi que tout document afférent à cette opération devant mener à la cession de la parcelle AT 131 de 13 480 m².
- Fixe le prix à 35€/m² hors frais de notaire pris en charge par les acquéreurs.
- Désigne Maître Romain SHALGIAN, notaire de la commune pour cette affaire.

2024-6-7 – Déclassement et désaffectation de l'usage public d'une parcelle – résidence Terra Flora

Conseillers présents	Nbre votants avec pouvoirs	Pour	Contre	Abstention / Non participant
20	27	23		4

Rapporteur : Audrey GARDEBLED

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Constate que cette parcelle est désaffectée de l'usage public de par sa vocation d'intégration à une propriété privée.
- Autorise le déclassement de cette parcelle pour la placer dans le domaine privé conformément à l'article L 141-3 du code de la voirie routière qui dispense d'enquête publique lorsque l'opération ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toute disposition et à signer toute pièce relative à cette procédure de déclassement avec faculté de substituer.

2024-6-8 –Acquisition et cession de parcelles – résidence Terra Flora

Conseillers présents	Nbre votants avec pouvoirs	Pour	Contre	Abstention / Non participant
20	27	27		

Rapporteur : Audrey GARDEBLED

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte l'achat à titre gratuit par la commune à l'égard du syndicat des copropriétaires de la résidence "TERRA FLORA" des parties de la parcelle AI 124 comme indiqué au plan de division du géomètre en annexe,
- Accepte de céder à titre gratuit à l'égard du syndicat des copropriétaires de la résidence "TERRA FLORA", une parcelle de terrain de 12 centiares environ à détacher du domaine public et dénommé "Terrain D" sur le plan de division établi par le géomètre,
- Nomme Maître Romain SHALGIAN, notaire de la commune, pour cette affaire,
- Autorise le Maire à signer les actes et conventions définitives ainsi que toutes pièces qui s'y rapportent. Étant précisé que l'ensemble des frais inhérents à ces actes sera pris en charge par MCCA.

2024-6-9 –Autorisation de recourir au contrat d'apprentissage

Conseillers présents	Nbre votants avec pouvoirs	Pour	Contre	Abstention / Non participant
20	27	25		2

Rapporteur : Jean MARX

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise le recours à l'apprentissage ;
- Décide de conclure, dès la rentrée scolaire 2024, un contrat d'apprentissage en matière de communication conformément au tableau suivant :

Service d'accueil	Fonctions de l'apprenti	Diplôme ou titre préparé	Durée de la formation
COMMUNICATION	Chargé de Communication	Bachelor communication et marketing digital	1 AN

- Autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les centres de formation d'apprentis.

2024-6-10 –Modification du tableau des effectifs

Conseillers présents	Nbre votants avec pouvoirs	Pour	Contre	Abstention / Non participant
20	27	24		3

Rapporteur : Jean MARX

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- La création d'emploi de :
 - 0,8 ETP adjoint administratif territorial
 - 1 ETP rédacteur principal 2^{ème} classe
- La suppression d'emploi de :
 - 1 ETP rédacteur

Le tableau des emplois est modifié en conséquence.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Jean MARX déclare la séance close à 19h10.

Le Maire, Jean MARX	La secrétaire de séance, Clotilde MORVAN
	

